

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD253

présenté par
M. Thiébaud, rapporteur

ARTICLE 14 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« un »,

le mot :

« Tout ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.